

GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet Lignes2tram - 23 septembre au 31 octobre 2024

Le projet Lignes2tram comprend l'aménagement de la ligne 2 de tramway entre La Riche et Chambray-lès-Tours et le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le pont Mirabeau à Tours et le centre commercial Les Atlantes à Saint-Pierre-des-Corps. Ce guide vise à faciliter votre repérage dans le dossier d'enquête publique unique, composé de 13 volumes, et vous permet de trouver l'information recherchée plus facilement. Vous pourrez ensuite vous référer au sommaire détaillé de chaque pièce pour mieux en apprécier le contenu précis.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, en bref

Une enquête publique unique est une procédure permettant d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions, observations et propositions.

Comme le prévoit l'article L.123-6 du Code de l'environnement, le projet Lignes2tram nécessite l'organisation d'une enquête publique unique car la réalisation du projet est soumise à l'organisation de plusieurs consultations du public dont l'une au moins, est une enquête publique :

- Une enquête publique relative à l'évaluation environnementale ;
- Une enquête publique relative au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- Une enquête publique relative à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des villes de Tours et de Chambray-lès-Tours ;
- Une enquête parcellaire pour procéder contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des éventuels titulaires de droits réels et des autres intéressés.

Par ailleurs, deux autorisations administratives autonomes nécessaires pour la réalisation du projet Lignes2tram sont jointes au dossier d'enquête. Il s'agit :

- Des dossiers de demande d'autorisation de porter atteinte aux allées et alignements d'arbres pour les communes de La Riche, Tours et Chambray-lès-Tours ;
- Du dossier de demande de dérogation à la protection des espèces.

En tant que « décisions individuelles de l'autorité publique ayant une incidence sur l'environnement », ces deux procédures sont normalement soumises à une participation du public par voie électronique en application de l'article 7 de la Charte de l'environnement. Mais la loi a ouvert la possibilité de regrouper plusieurs procédures de consultation du public (enquêtes publiques et participation du public par voie électronique) et de procéder à une enquête publique unique lorsque ces procédures doivent être menées pour un même projet (article L.123-6 du Code de l'environnement). C'est le choix procédural qui a été mis en œuvre pour le projet Lignes2tram.



À QUOI SERT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ?

C'est le document de référence de l'enquête. Il contient l'ensemble des caractéristiques du projet et des études ayant contribué à son élaboration. Il permet au public de s'informer sur les principaux avantages et inconvénients du tracé, de s'exprimer et de donner son avis sur le projet.



COMMENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET ?

Consulter le dossier :

- En Mairie aux horaires d'ouverture habituels à : Tours, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours et à la Mairie de quartier des Fontaines à Tours.
- En ligne sur www.registre-numerique.fr/enquete-publique-lignes2tram

Échanger sur le dossier

8 permanences durant lesquelles la Commission d'enquête est à votre disposition pour répondre à vos questions sur le projet et pour noter vos contributions :

Mairie de Tours

3, rue des Minimes
37 926 TOURS
Lundi 23 septembre 2024 de 14h00 à 17h00

Marché de la place de Strasbourg

Place de Strasbourg
37 000 TOURS
Jeudi 26 septembre 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de Chambray-lès-Tours

6, rue de la Mairie
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
Mardi 1^{er} octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Mairie de Saint-Pierre-des-Corps

34, avenue de la République
37703 SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Samedi 5 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de La Riche

Place du Maréchal-Leclerc BP 102
37521 LA RICHE CEDEX
Samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de Joué-lès-Tours

Parvis Raymond-Lory
37301 JOUÉ-LÈS-TOURS
Mardi 15 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Mairie de quartier des Fontaines à Tours

11, rue de Saussure
37550 TOURS
Vendredi 25 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Mairie de Tours

3, rue des Minimes
37926 TOURS
Jeudi 31 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Déposer un avis

- Sur les registres dans les lieux d'enquête
- Sur le registre électronique : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-lignes2tram>
- Par courriel à : enquete-publique-lignes2tram@mail.registre-numerique.fr

Vous pouvez aussi demander un rendez-vous avec l'un des membres de la Commission d'enquête.



COMMENT EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET ?

Retrouvez toutes les informations et documents de présentation du projet sur le site internet www.lignes2tram.fr



DE COMBIEN DE TEMPS DISPOSEZ-VOUS ?

Entre 30 minutes et 1 heure 30 :

- **La Notice Explicative** (pièce E) présente l'ensemble du projet, décrit le cadre de l'enquête, les caractéristiques et les choix opérés tout au long du projet.
- **Le Résumé Non Technique** de l'Étude d'Impact (pièce G2) permet de prendre connaissance de l'ensemble des composantes du projet : description du projet, état initial de l'environnement, solutions envisagées et non retenues, bénéfices du projet, impacts et mesures proposées.
- **L'avis de l'Autorité environnementale (Ae)** sur le projet et **le mémoire en réponse du maître d'ouvrage** (pièce L) permettent de prendre connaissance des recommandations de l'Ae et des réponses du maître d'ouvrage.

GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet Lignes2tram

23 septembre au 31 octobre 2024



OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES ?

- **Les caractéristiques du projet (présentation, objectifs et enjeux)**

Pièce B Pièce E Pièce G

- **Les différentes variantes étudiées et les raisons du choix du tracé**

Pièce E Pièce G

- **Les impacts environnementaux et les mesures ERC (éviter, réduire, compenser)**

Pièce G Pièce L

- **Le coût et le financement du projet**

Pièce I

- **La mise en compatibilité des documents d'urbanisme de votre commune**

Pièce H0 Pièce H1 Pièce H2

- **L'évaluation socio-économique du projet**

Pièce J

- **Le détail des travaux**

Pièce D

- **Les impacts fonciers**

Pièce K



COMPOSITION DU DOSSIER

Le présent dossier d'enquête publique est établi en application des dispositions du Code de l'expropriation et du Code de l'environnement. Une couleur spécifique a été attribuée à chaque pièce afin d'en faciliter la reconnaissance lors de la manipulation du dossier.

Le dossier comporte donc les pièces suivantes :

PIÈCE A - GUIDE DE LECTURE

Ce guide de lecture vise à faciliter la lecture du dossier d'enquête publique unique en présentant succinctement les différentes pièces composant le dossier soumis à enquête publique.

PIÈCE B - INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ce document a pour objectif de décrire les enjeux relatifs à l'enquête publique et sa place au sein de la procédure administrative. L'organisation et le déroulement de l'enquête publique sont également expliqués.

PIÈCE C - PLAN DE SITUATION DU PROJET

Cette pièce permet de situer les emprises du projet à l'échelle de la Métropole tourangelle.

PIÈCE D - PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Le Plan Général des Travaux (PGT) permet de visualiser les emprises maximales du projet. Ces emprises correspondent aux emprises soumises à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

PIÈCE E - NOTICE EXPLICATIVE

Ce document présente l'ensemble du projet (ses enjeux et ses objectifs, son tracé, son insertion dans les secteurs traversés, son offre de transport...), ainsi que le processus d'élaboration ayant permis d'aboutir au projet retenu. Il permet une prise de connaissance rapide des fondamentaux du projet et des éléments qui justifient l'utilité publique de l'opération.

PIÈCE F - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

Cette pièce présente les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants réalisés dans le cadre du projet (stations, centre de maintenance et de remisage, locaux techniques, ouvrages d'art, etc.) et décrit les principales dispositions techniques.

PIÈCE G - ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact sur l'environnement permet d'apporter l'ensemble des informations relatives au projet et à son environnement. Elle vise à déterminer, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur son environnement et les mesures mises en place pour éviter, réduire et - le cas échéant - compenser les impacts négatifs.

L'étude d'impact est composée d'un Résumé Non Technique (RNT), organisé selon les différentes parties qui composent l'étude elle-même.

PIÈCE H - MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Ce document permet d'expliquer les besoins de modification des documents d'urbanisme existants pour permettre la réalisation du projet Lignes2tram. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des villes de Tours et Chambray-lès-Tours sont concernés.

PIÈCE I - APPRÉCIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES

Cette pièce permet de prendre connaissance du coût des différentes composantes du projet et de ses modalités de financement.

PIÈCE J - ÉVALUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Ce document présente l'intérêt socio-économique du projet et permet de mettre en évidence l'intérêt du projet Lignes2tram au regard de ses effets sur la Collectivité. Les avantages (gains de temps, reports modaux, sécurité, etc.) que le projet va procurer à la Collectivité sont identifiés, quantifiés et monétarisés, puis comparés aux coûts (investissements, charges d'exploitation, etc.) du projet sur la même période.

PIÈCE K - DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

La réalisation des différents aménagements et équipements implique de maîtriser le foncier afférent pour le maître d'ouvrage. L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer les emprises à acquérir et d'identifier leurs propriétaires. Un dossier d'enquête parcellaire est établi par commune concernée.

PIÈCE L - AVIS ÉMIS SUR LE PROJET ET MÉMOIRE EN RÉPONSE

Cette pièce regroupe l'ensemble des avis émis sur le projet lors des différentes consultations menées dans le cadre de la constitution du dossier d'enquête publique unique. On y retrouve notamment le bilan de la concertation préalable du projet, l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact du projet et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, mais aussi les avis des Collectivités territoriales intéressées par le projet, les avis des services de l'État et les délibérations du Syndicat des Mobilités de Touraine sur le projet.

PIÈCE M - DOSSIERS AUTONOMES

Il s'agit des dossiers au titre de la loi sur l'eau, de défrichement, de porter atteinte aux allées et alignements d'arbres et de dérogation à la protection des espèces.

Dans certaines pièces du dossier vous serez amené à voir deux inscriptions particulières :

MRAe Il s'agit d'un renvoi vers la pièce L et plus particulièrement vers le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact.



Il s'agit d'un renvoi vers la pièce L et plus particulièrement vers le mémoire en réponse du maître d'ouvrage aux avis des services de l'Etat sur le dossier d'enquête publique unique.

En effet, le choix a été fait de ne pas modifier le dossier suite aux avis émis mais de renvoyer aux réponses et aux informations complémentaires qui ont été apportées par le maître d'ouvrage.

Uniquement des corrections matérielles ont été intégrées dans les dossiers et elles sont également signalées.



Syndicat des Mobilités de Touraine

SMT-touraine.fr